

Annexe B :

Synthèse des rôles et responsabilités selon les différents intervenants

L'annexe B résume les rôles et responsabilités
des différents intervenants impliqués dans la
mise en œuvre du guide.

Commissions scolaires (pour les écoles publiques)

Rôles et responsabilités	
Mesures de prévention	
Nettoyage des surfaces lors des repas/collations	Informar les écoles des directives concernant l'usage des produits nettoyyants autorisés.
Lavage des mains avant et après les repas et collations	Soutenir les écoles pour mettre en place des moyens facilitant le lavage des mains.
Offre alimentaire à l'école	<i>Lait-école et collations / Repas provenant des services de cafétérias, de traiteurs scolaires ou des mesures alimentaires</i> Concevoir et/ou approuver les menus offerts (repas et collations) pour les rendre accessibles au plus grand nombre d'élèves possibles. Fournir aux écoles les menus offerts, tout en les informant que: • ces services ne peuvent garantir l'absence d'allergènes • le risque de présence d'allergènes et de contamination croisée est plus grand avec les repas provenant des services de cafétérias/traiteurs scolaires/des mesures alimentaires.
	<i>Aliments offerts à l'école par les services de garde (collations)</i> Informar les écoles que ce service ne peut garantir l'absence d'allergènes. Encourager les écoles à offrir des alternatives pour les élèves allergiques et à rendre le menu disponible pour les parents.
	<i>Aliments offerts à l'école via des activités éducatives (ateliers culinaires et autres)</i> Selon les demandes et les ressources disponibles, soutenir les écoles pour l'organisation et l'adaptation d'activités éducatives.
	<i>Aliments provenant de l'extérieur de l'école (repas communautaires, célébrations et activités de collectes de fonds)</i> Informar les écoles du risque quant à la participation à ces activités.
Interdiction de consommer des aliments dans le transport scolaire	S'assurer que l'interdiction de consommer des aliments lors du transport scolaire est inscrite dans leurs politiques/contrats/règlements et en informer les écoles, le transporteur scolaire et les parents d'élèves utilisateurs.
Prévention plutôt que restriction aux allergènes	Envoyer une communication aux écoles pour expliquer les mesures préventives et en faire la promotion par différentes stratégies (ex. : site Web, agenda scolaire, etc.). Informar les directions qu'interdire des aliments ne garantit pas un milieu scolaire sans allergènes et que la mise en place de mesures préventives réduit de façon significative le risque de réactions allergiques à l'école.
Mesures d'urgence	Informar les écoles des procédures d'urgence pour anaphylaxie déjà en vigueur (et des mises à jour lorsqu'elles auront lieu). Tenir un registre des rapports d'événements des différentes écoles.

Rôles et responsabilités	
Identification des élèves	
Lors de l'inscription de l'élève	Demander aux parents de remplir la fiche santé.
Avant le début de l'année scolaire	S'assurer que l'infirmière reçoive la fiche santé des élèves avec des allergies (et autres problèmes de santé).
À tout moment durant l'année scolaire	S'assurer d'informer le personnel remplaçant de l'identité des élèves allergiques.
Mesures de prévention	
Nettoyage des surfaces lors des repas/collations	Informar le personnel de l'école des produits nettoyants à utiliser.
Disposition des élèves lors des repas/collations et utilisation du four à micro-ondes	Informar tous les parents que l'usage d'un contenant isotherme (thermos) est à privilégier, en particulier pour les élèves allergiques.
Lavage des mains avant et après les repas et collations	Soutenir le personnel scolaire pour mettre en place des moyens facilitant le lavage des mains et informer tous les parents de l'importance d'appliquer cette mesure.
Interdiction de partager des aliments, breuvages, contenants, gourdes d'eau et ustensiles	Informar tous les parents sur le non-partage d'aliments, de breuvages, de contenants, de gourdes d'eau et d'ustensiles.
Offre alimentaire à l'école	<i>Lait-école et collations / Repas provenant des services de cafétérias, de traiteurs scolaires ou des mesures alimentaires</i>
	Rendre les menus offerts accessibles aux parents à l'avance.
	Informar les parents d'enfants allergiques du risque quant à l'utilisation de ces services et les informer que ces services ne peuvent garantir l'absence d'allergènes.
	<i>Aliments offerts à l'école par les services de garde (collations)</i>
	Informar les parents d'enfants allergiques du risque quant à l'utilisation de ce service (selon le type de collations offertes) et les informer que ce service ne peut garantir l'absence d'allergènes.
	<i>Aliments offerts à l'école via des activités éducatives (ateliers culinaires et autres)</i>
	Informar les parents d'enfants allergiques du risque quant à leur participation à ces activités.
	<i>Aliments provenant de l'extérieur de l'école (repas communautaires, célébrations et activités de collectes de fonds)</i>
	Avoir recours à des célébrations et privilèges non alimentaires.
	Informar à l'avance les parents d'enfants allergiques de la venue de ces activités (lorsque possible) et du risque quant à leur participation.

Interdiction de consommer des aliments dans le transport scolaire	S'assurer que les règlements du transport scolaire sont transmis aux parents d'enfants utilisateurs.
Prévention plutôt que restriction aux allergènes	Informer le personnel scolaire des mesures préventives. Informer le personnel scolaire qu'interdire des aliments ne garantit pas un milieu scolaire sans allergènes et que la mise en place de mesures préventives réduit de façon significative le risque de réactions allergiques à l'école. Envoyer une communication à tous les parents pour leur expliquer les mesures préventives.
Formation	En collaboration avec l'infirmière, mettre en place les conditions permettant au personnel de suivre la formation (enseignantes/titulaires, spécialistes, services de garde, surveillantes du diner, etc.) dans la mesure du possible, en début d'année.
	Conserver un registre des personnes formées.
	Diffuser à l'ensemble du personnel la liste à jour des intervenants scolaires qui ont été formés.
Mesures d'urgence	Informer le personnel scolaire des procédures d'urgence pour anaphylaxie.
	S'assurer que les procédures d'urgence pour anaphylaxie soient appliquées en tout temps (donc également lors des sorties extérieures).
	S'assurer d'être en mesure de rejoindre les parents rapidement en cas de réaction anaphylactique.
	Informer l'infirmière lorsqu'il y a un cas d'anaphylaxie.
Entreposage de la médication	Déterminer un lieu sécuritaire et accessible (déverrouillé et dégagé) pour conserver les auto-injecteurs et communiquer l'emplacement à tout le personnel scolaire.
	S'assurer d'avoir des auto-injecteurs supplémentaires (dosages junior et régulier).
	Remplacer les auto-injecteurs lorsque ceux-ci sont périmés.

Rôles et responsabilités	
Identification des élèves	
Avant le début de l'année scolaire	Faire une collecte de données auprès des parents d'enfants allergiques (voir l'Annexe E : Outil pour la collecte de données). À partir des renseignements recueillis et d'un plan d'urgence individualisé, produire une feuille d'identification avec les principales informations clés pour chacun de ces élèves (Annexe F : Feuille d'identification de l'élève allergique) ainsi qu'une liste des élèves allergiques (Annexe G : Modèle de liste d'élèves allergiques). Diffuser la feuille d'identification et la liste des élèves allergiques à tout le personnel scolaire (enseignantes/titulaires, personnel SDG/SDD, spécialistes, etc.) et les afficher dans les mêmes endroits stratégiques (ex.: dans la classe près de l'interrupteur, salle du personnel, local du SDG, etc.). Avec l'autorisation du parent, rencontrer l'élève allergique pour discuter des allergies alimentaires.
À tout moment durant l'année scolaire	Recommander aux parents d'enfants allergiques le port d'un bracelet médical pour leurs enfants.
Mesures de prévention	
Prévention plutôt que restriction aux allergènes	Promouvoir et soutenir l'application des mesures préventives à l'école.
Formation	Planifier l'offre de formation avec la direction en fonction des besoins et offrir la formation au personnel de l'école (prioriser le choix des intervenants selon la présence d'allergies dans leur classe). Effectuer en cours d'année une séance de rappel sur le contenu de la formation (inclure les mesures de prévention). Remettre à la direction de l'école la liste des personnes présentes à la formation.
Mesures d'urgence	Promouvoir et soutenir l'application des procédures d'urgence pour anaphylaxie. En cas d'anaphylaxie, faire un suivi auprès des parents et des intervenants présents (voir l'Annexe O : Outil de bilan de la situation).
Entreposage de la médication	Recommander le port de l'auto-injecteur sur soi. Tenir un registre des dates d'expiration des auto-injecteurs. Communiquer avec les parents si l'auto-injecteur est périmé (tenir le registre à jour).

Rôles et responsabilités	
Identification des élèves	
Avant le début de l'année scolaire	Enseignantes, service de garde (SDG) et surveillantes du dîner : Prendre connaissance de l'identité des élèves allergiques de leur classe/groupe.
À tout moment durant l'année scolaire	Enseignantes, le personnel SDG/SDD: S'assurer d'informer le personnel remplaçant de l'identité des élèves allergiques (ex. : au SDG, utiliser les feuilles de présence ou autres).
Mesures de prévention	
Nettoyage des surfaces lors des repas/collations	Enseignantes, le personnel SDG/SDD : Nettoyer par un adulte les surfaces avant et APRÈS (surtout) chaque repas et collation avec le produit nettoyant autorisé. Recommander aux élèves allergiques : -de manger sur un napperon (ou une serviette en papier à usage unique) -de nettoyer sa surface de table AVANT les repas et collations avec une lingette humide désinfectante Concierger : Mettre à la disposition le produit nettoyant autorisé, les chiffons, le papier brun et le savon à main.
Disposition des élèves lors des repas/collations et utilisation du four à micro-ondes	le personnel SDG/SDD : Recommander aux élèves allergiques de s'asseoir toujours au même endroit et de ne pas utiliser le four à micro-ondes.
Lavage des mains avant et après les repas et les collations	Enseignantes, le personnel SDG/SDD : Mettre en place des moyens pour assurer un lavage des mains avant et après les repas/collations pour tous les élèves.
Interdiction de partager des aliments, breuvages, contenants, gourdes d'eau et ustensiles	Enseignantes, le personnel SDG/SDD : Interdire à tous les élèves le partage d'aliments, de breuvages, de contenants, de gourdes d'eau et d'ustensiles et leur expliquer que c'est pour des raisons de sécurité.

Offre alimentaire à l'école	<i>Lait-école et collations / Repas provenant des services de cafétérias, de traiteurs scolaires ou des mesures alimentaires</i> Le personnel SDG/SDD : Être vigilant lors de la distribution des repas et collations aux enfants allergiques.
	<i>Aliments offerts à l'école par les services de garde (collations)</i> SDG : Choisir les collations pour qu'elles soient accessibles au plus grand nombre d'élèves possibles. À la demande du parent d'enfant allergique, fournir la liste des collations qui seront possiblement offertes tout en les informant du risque et que l'absence d'allergènes ne peut être garantie. Être vigilant lors de la distribution des collations aux élèves allergiques.
	<i>Aliments offerts à l'école via des activités éducatives (ateliers culinaires et autres)</i> Enseignantes et SDG : Dans la mesure du possible, adapter les recettes ou les aliments ou le matériel pédagogique lors des activités éducatives selon les besoins des élèves allergiques. Informers à l'avance les parents d'enfants allergiques des aliments offerts dans le cadre de ces activités et leur demander leur approbation pour la participation de leur enfant.
	<i>Aliments provenant de l'extérieur de l'école (repas communautaires, célébrations et activités de collectes de fonds)</i> Enseignantes et SDG : Avoir recours à des célébrations et privilèges non alimentaires. Informers à l'avance les parents d'enfants allergiques de la venue de ces activités (lorsque possible) et du risque quant à leur participation.
Interdiction de consommer des aliments dans le transport scolaire	Conducteurs d'autobus: Dans la mesure du possible, veiller à ce que tous les élèves ne consomment pas d'aliments lors du transport scolaire.
Prévention plutôt que restriction aux allergènes	Enseignantes : Sensibiliser les élèves sur la gravité d'une anaphylaxie et l'importance de respecter ainsi que protéger ceux ayant des allergies (voir l'Annexe C). Informers tous les parents des mesures préventives et collaborer à leur application. Enseignantes, le personnel SDG/SDD : Rester vigilant face aux gestes d'intimidation.
Formation	Participer à la formation de 1,5 h.
	Assister à la séance de rappel annuelle et au renouvellement de la formation à chaque trois ans.
	Enseignantes : Sensibiliser les élèves sur la gravité d'une anaphylaxie et les moyens de prévention (voir l'<i>Annexes G : Outil de sensibilisation destiné aux élèves</i> et l'<i>Annexe I : Quiz de sensibilisation destiné aux élèves</i>).
Mesures d'urgence	Connaître les procédures d'urgence pour anaphylaxie et collaborer à leur application.
	Compléter un rapport d'évènement en cas d'anaphylaxie et le faire suivre à la direction.
Entreposage de la médication	Connaître l'emplacement de l'auto-injecteur des personnes allergiques et l'emplacement des auto-injecteurs supplémentaires.
	S'assurer que les élèves allergiques apportent leur auto-injecteur lors des sorties extérieures.

Élève allergique et son parent

Rôles et responsabilités	
Identification des élèves	
Lors de l'inscription de l'élève	Compléter la fiche santé de son enfant.
Avant le début de l'année scolaire	Fournir à l'école les informations concernant les allergies de son enfant.
	À la demande de l'école, transmettre annuellement deux photographies récentes de son enfant (ou l'école peut utiliser les photos du logiciel GPI). Remplir un formulaire de consentement pour autoriser la diffusion et l'affichage des informations sur son enfant ainsi qu'une rencontre avec l'infirmière et son enfant.
À tout moment durant l'année scolaire	Informar l'école des modifications de l'état de santé de son enfant.
Mesures de prévention	
Nettoyage des surfaces lors des repas/collations	Pour le parent d'enfant allergique : Fournir quotidiennement un napperon propre (ou des serviettes en papier) et des lingettes humides désinfectantes. Pour l'élève allergique : Utiliser son napperon à chaque repas et collations (ou une serviette en papier à usage unique). Nettoyer sa surface de table AVANT les repas et les collations avec une lingette humide désinfectante.
Disposition des élèves lors des repas/collations et utilisation du four à micro-ondes	S'assurer d'utiliser le contenant isotherme (thermos) pour offrir des repas chauds à son enfant. Pour l'élève allergique : Ne pas utiliser le four à micro-ondes et s'asseoir toujours au même endroit.
Lavage des mains avant et après les repas et collations	Sensibiliser son enfant à se laver les mains avant et après les repas/collations.
Interdiction de partager des aliments, breuvages, contenants, gourdes d'eau et ustensiles	Sensibiliser son enfant à ne pas partager d'aliments, de breuvages, de contenants, de gourdes d'eau et d'ustensiles.

Offre alimentaire à l'école	<i>Lait-école et collations / Repas provenant des services de cafétérias, de traiteurs scolaires ou des mesures alimentaires</i> Pour le parent d'enfant allergique: Prendre une décision éclairée quant à l'utilisation de ces services par son enfant et lui fournir un repas et/ou une collation de la maison en cas de non-participation. Pour l'élève allergique : s'informer de la présence d'allergène dans les aliments qui lui sont offerts.
	<i>Aliments offerts à l'école par les services de garde (collations)</i> Pour le parent d'enfant allergique: Prendre une décision éclairée quant à leur utilisation de ce service et fournir à son enfant une collation de la maison en cas de non-participation. Pour l'élève allergique : s'informer de la présence d'allergènes dans les aliments qui lui sont offerts.
	<i>Aliments offerts à l'école via des activités éducatives (ateliers culinaires et autres)</i> Pour le parent d'enfant allergique: Prendre une décision éclairée quant à leur participation à ces activités. Pour l'élève allergique : s'informer de la présence d'allergènes dans les aliments qui lui sont offerts.
	<i>Aliments provenant de l'extérieur de l'école (repas communautaires, célébrations et activités de collectes de fonds)</i> Pour le parent d'enfant allergique: Prendre une décision éclairée quant à leur participation à ces activités et fournir des aliments de la maison au besoin. Pour l'élève allergique : consommer uniquement des aliments de la maison lors de ces activités (si applicable).
Interdiction de consommer des aliments dans le transport scolaire	Sensibiliser son enfant à ne pas consommer d'aliments lors du transport scolaire.
Prévention plutôt que restriction aux allergènes	Sensibiliser son enfant à l'importance d'appliquer les mesures préventives pour sa sécurité.
Mesures d'urgence	Sensibiliser son enfant à reconnaître les symptômes d'une réaction anaphylactique.
	S'assurer de pouvoir être rejoint en tout temps et aviser l'école de tout changement de coordonnées.
Entreposage de la médication	En cas d'anaphylaxie, collaborer à l'application des procédures d'urgence, à l'école ou lors des sorties extérieures.
	Fournir un auto-injecteur pour son enfant dès la première journée d'école et le remplacer lorsqu'il est périmé.
	Récupérer l'auto-injecteur de son enfant à la fin de l'année scolaire.
	Fournir un auto-injecteur supplémentaire pour l'école et le remplacer lorsqu'il est périmé.